



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 988,990 ET 993

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 décembre 2024, les règlements suivants :

988 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 860 900 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE WOOD

990 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 155 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NORTHCOTE

993 – RÈGLEMENT 993 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 200 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE PAR GAINAGE

QUE ces règlements ont été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 27 janvier 2025;

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 7 FÉVRIER 2025

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier